

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Foncier

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire**.

OBJET : Cession
de la parcelle
communale
cadastrée
CR n° 24 - SARL
PJB

Présents : M. Michel PY - Mme Monique CHING - M. René CORBEFIN - M. Yves PICAREL - M. Philippe DESLOT - M. Jean Paul SMALBEEN - M. Daniel PETIT - M. Pierre GUILLON - Mme Christine DUPLISSY - M. Yann HERICOURT - Mme Annie BOFFELLI - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Hamel LAHCINI - Mme Virginie MATHELIN - M. Luca JAULENT - M. Alain PRIVAT - Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE - Mme Nancy PALAZZI - M. Serge PARNAUD - M. Patrice BESSON.

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en
date du :
18/03/2017

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL - Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT - Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN - M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING - Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT - M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Affichage en date
du :

06/04/17

Transmission en
préfecture en
date du :

05/04/17

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la dernière tranche d'aménagement du quartier des « Fournaques » à Leucate Village, la société PJB a obtenu le 17/08/2015 un Permis de Construire n° 11202 14T0045. Le périmètre de ce Permis correspond au périmètre du Projet Partenarial Urbain (PUP) établie par délibérations municipales n° 2016/042/1.4 du 08/04/2016 et n°2014/145/2.2 du 19/12/2014.

A l'intérieur de ce périmètre, il revient à la société PJB de procéder aux acquisitions foncières nécessaires.

La commune dispose d'un foncier, la parcelle cadastrée CR n°24, d'une superficie de 105 m², pour la réalisation de l'aménagement.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Application de la loi n° 2017-030 du 25 mars 2017

011-211102025-20170325-2017_030_3_5-DE

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

05/04/17

N°

19882

La société PJB sollicite l'acquisition de cette parcelle auprès de la commune.

Par courrier en date du 12/01/2017, la commune a proposé la cession de cette parcelle pour un montant de 4 725 €.

La société PJB par courriel en date du 08/02/2017 a accepté cette proposition.

Il est proposé au Conseil :

► **D'approuver la cession** de la parcelle communale cadastrée CR n°24, d'une superficie de 105 m², pour un montant de 4 725 €, au profit de la société PJB, sans conditions suspensives.

► **D'autoriser Monsieur le Maire** à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de projet.

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY
Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Appréciation en préfecture

011-211102025-20170325-2017_030_3_5-0E